

Congé d'été

économiques et des prévisions budgétaires pour quatre années financières. J'en conclus qu'en fait, si nous la comparons aux sessions passées dans l'histoire du pays, elle a été, et de loin, la plus productive qu'on ait jamais connue.

Si nous tenons compte de l'importance des mesures qui ont été débattues, nous pouvons dire que cette session est sans précédent. Ces mesures ont une portée historique capitale. En fait, ce fut une session sans précédent par sa durée, sa substance et sa production.

D'autre part, c'est l'esprit qui a animé nos débats, ou absence de débats à un moment donné, pendant ces deux ans trois mois et quelques jours, qui m'a frappé le plus. La nécessité de réformer notre régime est devenue de plus en plus manifeste. C'est pourquoi, il y a quelques mois, le gouvernement a décidé de créer un comité spécial composé de vingt députés des deux côtés de la Chambre. Ils ont déjà commencé leur travail et ils étudieront les changements les plus aptes à rendre notre institution plus sérieuse, tout en étant, espérons-nous, plus humaine et plus moderne.

Je fonde de grands espoirs sur le rapport qui nous sera présenté par ce comité. Le mandat qui a été confié à ce dernier par la Chambre permettra à ses membres, qui entendent maintenant des témoins, qui se rencontreront durant l'été et qui étudieront les rapports précédents sur la question de la réforme parlementaire, de présenter des rapports provisoires permettant de procéder à des essais, s'ils le désirent. J'espère qu'à court terme nous serons en mesure d'améliorer le semblant de travail qui est effectué ici même.

J'ai décrit tout à l'heure l'esprit qui règne ici. J'ai décrit ce que je pense être la mentalité de l'opposition officielle, mais, sans être sectaire, je tiens à dire qu'à mon avis, il est urgent que le travail effectué par le gouvernement et par l'opposition—un travail difficile dans les deux cas—soit mieux perçu par les citoyens de toutes les régions du Canada.

Je crois que le comité de la réforme parlementaire nous permettra, sous peu, je l'espère, de réaliser cet objectif et d'améliorer non seulement l'image des parlementaires au sein de la société, mais également la qualité du travail que nous faisons et notre aptitude à mieux servir le Canada.

[Français]

Monsieur le président, en terminant, je voudrais vous indiquer à quel point il a été encourageant, de ce côté-ci de la Chambre, de pouvoir compter sur un esprit d'équipe sans pareil. Je pense que les députés du caucus gouvernemental ont toujours su, malgré les périodes difficiles au cours de cette longue première session du XXXII^e Parlement, ont toujours su se serrer les coudes et bien assumer leur responsabilité de parlementaires. Je pense qu'ils méritent d'être félicités et ils méritent l'expression de mon estime et de ma reconnaissance pour leur appui continu. Je m'en voudrais également de ne pas profiter de l'occasion pour souligner le travail constant et exceptionnellement bien fait de mon secrétaire parlementaire, l'honorable collègue qui est ici, et aussi de souligner la collaboration, malgré les obstacles de parcours, de mes collègues leaders parlementaires des deux partis de l'opposition. Encore une fois, et je le répète, la production est là, monsieur le président, le travail, le volume est évident. L'importance des mesures adoptées par ce Parlement dans cette session crève les yeux, que cette session soit la session historique par excellence, cela va de soi, mais ce qu'il faut améliorer, c'est l'esprit de cette

Chambre, c'est la mentalité et je pense qu'un facteur important dans l'amélioration de la mentalité, dans l'amélioration de la qualité du débat, dans le respect des droits du gouvernement comme de ceux de l'opposition, eh bien, dans ces changements, ce qui est souhaitable c'est un peu plus de maturité et de sérieux de la part de l'opposition officielle, et je pense que nous pourrions enfin projeter une image un peu plus acceptable dans l'opinion publique. Je réitère mes remerciements et mes félicitations au personnel de soutien de la Chambre des communes, à tous les greffiers, aux pages et à tous ceux et celles qui ont permis aux parlementaires d'exécuter leurs travaux au cours de ces deux dernières années et trois mois. Monsieur le président, nous ajournerons dans quelques heures et même dans moins d'une heure semble-t-il, et je voudrais qu'il soit bien compris que c'est par exception que cet été le Parlement a siégé si tard.

A cause de la situation économique exceptionnelle que nous connaissons, nous avons eu un discours sur le budget à la fin de juin, comme nous le savons tous, et cela impliquait l'adoption urgente d'au moins deux mesures législatives dont l'une visant à autoriser le gouvernement à disposer des fonds nécessaires pour administrer et l'autre visant à autoriser le gouvernement à mettre en application sa politique de lutte à l'inflation et de limite des hausses salariales dans la Fonction publique. Aujourd'hui, nous avons adopté cette deuxième mesure législative et c'est pourquoi en ce quatre août 1982, nous sommes encore à Ottawa, à la Chambre des communes, en train de débattre et de parlementer. Normalement, nous savons que la Chambre ajourne vers le début de juillet pour reprendre ses activités vers la mi-octobre, quelques jours après la fête communément appelée l'Action de grâces. Cette année, compte tenu de l'ajournement du 4 août, nous allons reprendre les travaux de la session le 27 octobre, et la période d'ajournement sera ainsi raccourcie de quelque deux semaines par comparaison aux années antérieures. Mais cela va permettre quand même aux députés, encore une fois, de jouer une partie importante de leur rôle qui consiste à rencontrer leurs électeurs dans leurs circonscriptions respectives, qui consiste à écouter la population et à expliquer également les politiques gouvernementales, et je suis certain qu'il ne s'agit pas là d'une vacance de deux mois mais bien plutôt d'un travail différent de celui qui a été fait pendant une si longue période de temps, comme je viens de l'expliquer.

Je m'en voudrais aussi, monsieur le président, de ne pas traiter des relations cordiales, sur le plan personnel et humain, qui ont, malgré la nature des débats, existé entre les divers leaders parlementaires cette année et durant l'année précédente. En particulier, je m'en voudrais de ne pas souligner le profond enrichissement et l'immense satisfaction que j'ai retirés de mon contact et de mes discussions avec l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je pense que pendant les mois où nous avons eu à négocier ensemble la planification des travaux de cette Chambre, l'expérience, l'esprit parlementaire aguerri, la bonne volonté, les grandes qualités d'homme de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ont permis à plusieurs occasions, à cette institution, d'éviter des situations qui auraient peut-être pu être quelque peu dommageables à l'esprit parlementaire. En d'autres termes, je tiens à dire publiquement que la contribution du député de Winnipeg-Nord-Centre durant toute sa carrière et, bien sûr, durant la